

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°75-2011-08-31-00004

Arrêtant la liste des électeurs dans le cadre des élections des membres des établissements de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat d'Île-de-France

Le préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n°99-433 du 27 mai 1999 modifié, relatif à la composition des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations et à l'élection de leurs membres et, notamment, ses articles 25 à 28 ;

Vu la circulaire du 12 mai 2021 du ministre de l'économie des finances et de la relance relative aux élections du 14 octobre 2021 dans les chambres de métiers et de l'artisanat ;

Vu la liste électorale et le compte-rendu constatant l'accomplissement des opérations de révision de cette liste transmis par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Paris le 26 août 2021 ;

Considérant que les rectifications nécessaires ont été réalisées suite à la publicité de la liste électorale ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : A l'occasion de l'élection des membres des établissements de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France, la liste électorale est arrêtée au 31 mai 2021. Le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale s'élève à 278 880, répartis comme suit entre les 4 catégories d'activités :

CATEGORIES	ELECTEURS	ENTREPRISES	ENTREPRISES IMMATRICULÉES A LA SECTION METIERS D'ART
ALIMENTATION	24 393	21 362	1
BATIMENT	94 755	89 816	2 625
FABRICATION	33 714	31 068	7 655
SERVICES	126 018	121 364	2 839
TOTAL	278 880	263 610	13 120

Article 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et notifié aux personnes visées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Fait à Paris, le **13 1 AOÛT 2021**

Le préfet,

Sous-Préfet, Directeur adjoint du Cabinet
du ~~Préfet de la Région Ile-de-France,~~
Préfet de Paris

Christophe AUMONIER